

# DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET AUTOROUTIER A31BIS

DU 15 AVRIL AU 13 JUILLET 2015

CAHIER D'ACTEUR

N°31 AOÛT 2015



AIR ET EAU est une association de Villey-Saint-Etienne, créée en 1978, portée sur les activités de plein air (marche, vélo, canoë, tourisme), la mise en valeur du patrimoine Séré de Rivières, le balisage des sentiers touristiques, la préservation du patrimoine naturel avec des actions sur les carrières Sous le Breuil, la Vermilière, sur la forêt de Villey-Saint-Etienne et son bocage, ces zones étant classées espaces naturels sensibles (ENS) et paysages remarquables.

Depuis des années, notre association tente de préserver le capital patrimonial et naturel de la commune, avec un effet touristique indéniable grâce au balisage et aux nombreuses manifestations organisées. De plus, la commune se trouve sur un des chemins de Saint Jacques de Compostelle qui voit passer de nombreux étrangers qui s'arrêtent dans notre commune.

## CAHIER D'ACTEUR DE L'ASSOCIATION AIR ET EAU

*Les cahiers d'acteurs sont rédigés sous sa responsabilité par toute personne morale qui désire exprimer un point de vue argumenté. Ils sont édités et diffusés par la CPDP.*

### POUR UN AUTRE DEMAIN

**Le projet A31 bis comporte dans sa partie sud un barreau autoroutier, véritable barrage.** La création de ce barreau va cloisonner de nombreuses communes dans un triangle de 15x20x15 km entre A31 au sud, A31 à l'est et A31 bis au nord-ouest, créant un véritable isolement, une fracture paysagère grave, un emprisonnement de ce territoire, avec les effets suivants :

- destruction d'un travail de mise en valeur touristique et associatif
- dégradation de l'écosystème
- diminution de la résilience écologique
- crise écologique locale
- fragmentation écologique entraînant une baisse de la connectivité spatiale et fonctionnelle
- effet important sur la liberté humaine
- passage à proximité de la héronnière du Bois la Roppe

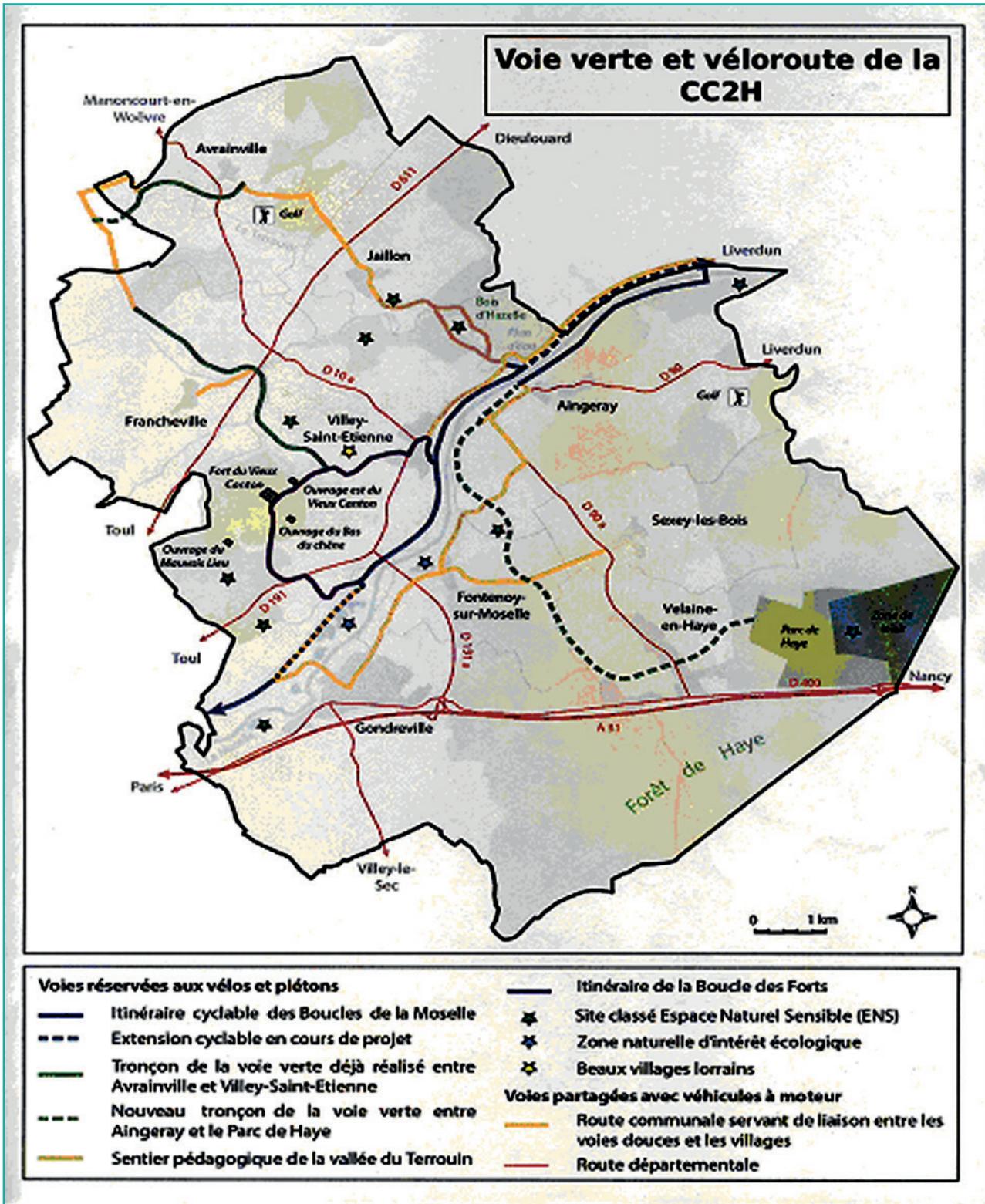
Or, cette connectivité éco-paysagère est un facteur important dans la dispersion des espèces. **Il nous paraît important et vital de cesser la fragmentation des habitats naturels.** Ce concept a un rôle important dans la notion de trame verte promue par le Grenelle de l'Environnement. Le territoire de la commune est riche en eau, en espaces naturels sensibles, en éléments historiques pour lesquels tous les efforts sont consentis pour leur préservation.

## PROJET AUTOROUTIER A31BIS

La forêt de Villey-Saint-Etienne, classée espace naturel sensible, riche en espèces protégées, est aussi un véritable conservatoire de la Ligne Séré de Rivières, reconnu à l'échelon européen. C'est un lieu touristique et fréquenté contenant une vingtaine d'ouvrages de la ligne Séré de Rivières. La tourelle, ouvrage est du Vieux Canton, est décrite comme un vestige alors que depuis 2007, la restauration est en cours, arrive à cours d'achèvement et représente un exemplaire unique et reconnu, dernière Tourelle existante sur les quatre construites à l'époque. Tous les autres ouvrages sont en cours de restauration et ne figurent pas sur l'étude.



Depuis des années la communauté de communes travaille à un aménagement touristique autour des boucles de Moselle, des boucles des ouvrages Séré de Rivières, des zones ENS et d'intérêt écologique et d'une voie verte.



Le passage d'une autoroute au travers de ce site signerait la ruine du travail des communes et des associations mené depuis des années.

## PROJET AUTOROUTIER A31BIS

**A l'heure de l'intégration de la biodiversité dans la loi, à l'heure d'un rapport de l'ONU alarmant sur l'eau, à l'heure des prises de position de Mme la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, nous considérons que des alternatives plus respectueuses existent :**

- L'économie verte nous montre que l'innocence est terminée pour l'humanité, le temps de la responsabilité est arrivé.
- Les territoires ruraux et péri-urbains, riches de leurs espaces, de leurs activités diversifiées, et de leur culture de développement ont une importance de plus en plus grande.
- Nous espérons que la commission de réforme de la démocratisation du droit de l'environnement permettra d'être plus attentifs aux arguments qui sont soulevés et nous avons la préoccupation de défendre notre cadre de vie, notre environnement et les générations futures.

Compte-tenu de l'ancienneté du projet et de ses impacts potentiellement importants sur l'environnement, **des études d'incidence loi sur l'eau et espèces protégées, sur le patrimoine et l'agriculture** doivent compléter une étude d'impact qui date de plus de dix ans.

La nature ne peut plus, ne pourra plus, être puisée éternellement, **nous avons besoin de nos forêts, de nos terres agricoles, de nos pâturages, sources de vie.** Nous avons besoin de l'eau et de sa stricte protection. **Nos ressources en eau sont vitales** et il est impensable de continuer à construire des infrastructures sur des sols vulnérables.

Considérant que ce projet destructeur est en totale opposition avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique réfléchi entre l'Etat et la Région, nous nous opposons fermement à ce barreau autoroutier destructeur de la biodiversité, des espaces patrimoniaux naturels et historiques, de terres forestières et agricoles, du travail des communes et des associations et les risques encourus sur ces territoires très vulnérables à fortement vulnérables en ressources en eau nous paraissent intolérables à notre époque.

Le projet de barreau dans le sud du projet n'a financièrement aucune raison d'être, n'apportera que destructions sur les plans humain, agricole, forestier, touristique, environnemental, ne permettra aucun développement et n'apportera rien sur le plan économique.

Nous nous positionnons pour l'élargissement de l'A31 en ASP sur l'ensemble du parcours Gye-Nancy-Dieulouard.

**Il est temps que nos décideurs et nos politiques ne s'en prennent plus à la nature et envisagent courageusement des alternatives plus cohérentes.**

